



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

**Service énergie, climat, logement, aménagement
durable**

Bureau Paysage et Sites

Rouen, le 21 juillet 2025

Compte-rendu

à

Affaire suivie par Françoise Avril
Francoise.avril@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 50 01 83 66
Courriel : bps.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.-fr

Liste in fine

Objet : actualisation de l'atlas des paysages de Normandie/département de l'Eure - comité de pilotage du 20 juin 2025

PJ : présentations (3)

Sous la présidence de Monsieur GUISTI, Préfet de l'Eure

Présents : AVRIL Françoise (DREAL), BARRIERE Candide (DDTM), BORDET Estelle (préfecture), BRIANDET Clément (paysagiste concepteur), BUSSIERE Laurence (association départementale des maires), CACHEREUL Gaëlle (Département), CHARLIER François (Agglomération Seine-Eure), CHAVANE M. (Forestiers Privés de l'Eure), DEFILLON Bernard (Sauvegarde de l'environnement), DOUCHET Stéphane (DREAL), DUTEIL Myriam (Département), GAVARD-GONGALLUD Nicolas (Agglomération Evreux Portes de Normandie), HAMON Clément (chambre d'agriculture), HAUBOURDIN Morgane (Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles Seine Eure), JOUNAY Dominique (Chambres d'agriculture de Normandie), LOLIVIER Virginie (CAUE), LUGINBUHL Antoine (agence Passeurs), MANUSSET Sandrine (agence Environnement & Société), POULAIN France (UDAP/DRAC), des stagiaires de Seconde.

Excusés : BELLANGER Laetitia (Communauté de communes du Vexin Normand), BILLEY Joséphine (Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles Seine Eure), CHIETERA Quentin (préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord), DESLANDES Jean-Philippe (Conservatoire du Littoral), DUPRAT Julien (Communauté de Communes Honfleur-Beuzeville), FLEURY-JAGERSCHMIDT Emilie (Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche), LAMARRE Michel (Communauté de Communes Honfleur-Beuzeville), LECOINTRE Baptiste (Communauté de communes de Lyons Andelle), MOTTA Caroline (Ecole nationale supérieure du paysage), NGUYEN Nadia (DREAL), PICARD Eric (communauté de communes « Les quatre rivières »), SAHUT d'IZAM Xavier (Vieilles Maisons Françaises), UDHIN Zaheirine (Seine Normandie Agglomération).

Après avoir accueilli et remercié les participants pour leur présence, Monsieur le préfet de l'Eure accueille les stagiaires de classe de Seconde. Indiquant que nous sommes tous attachés à nos paysages, il souligne la richesse des paysages du département, notamment par la présence des vallées et des forêts, l'Eure étant le département le plus forestier de Normandie. Il précise qu'un atlas porte sur tous les paysages d'un territoire, qu'ils soient urbains, périurbains, ruraux ou naturels, des plus remarquables aux plus dégradés. Il présente les objectifs d'un atlas, à savoir constituer un socle de connaissances mises à disposition de tous, pour accompagner les plans locaux d'urbanisme, les SCoT, ainsi que les projets d'aménagements.

La DREAL remercie les membres du comité technique pour la qualité de leurs réflexions qui ont permis de préparer le comité de pilotage.

Puis, la DREAL (*présentation jointe au présent compte-rendu*) fait référence à la définition de l'outil « atlas des paysages » qui figure désormais dans le code de l'environnement (article L.350-1B), en tant que document de connaissance. Cet article prévoit également son actualisation, puisque les paysages ne cessent de se transformer. La vision dynamique des paysages y est essentielle.

Le département de l'Eure disposant d'un atlas des paysages qui date de 2010, une actualisation s'avère nécessaire. La mise à jour de l'atlas des paysages de l'Eure, lancée par l'État, a été ciblée sur les thèmes suivants :

- Les évolutions des paysages qui se sont produites depuis 15 ans ;
- Une volonté de croiser les regards : analyses des paysagistes avec les perceptions locales et les représentations artistiques, culturelles et touristiques ;
- Définir les dynamiques et les enjeux paysagers qui y sont liés, à l'échelle des unités paysagères, dans un objectif pré-opérationnel.

La mise à jour est conduite en mettant en œuvre une démarche participative. Outre l'analyse classique des experts en paysage, ce sont les connaissances locales qui vont permettre, avec l'appui d'une sociologue, d'appréhender les paysages tels qu'ils sont perçus et vécus, au plus proche du terrain.

L'État a souhaité faire de l'actualisation de l'atlas des paysages une opportunité pour engager un dialogue dans les territoires sur la qualité des paysages et de leurs évolutions, de façon à faciliter l'émergence de politiques de paysage dans les territoires. Il s'agit de favoriser une évolution des paysages qui ne soit pas subie, mais qui résulte de choix réfléchis et concertés.

La mise en ligne de l'atlas sur le site internet de la DREAL finalisera la démarche, pour une mise à disposition de tous.

La DREAL décrit les différents comités qui assurent le suivi de l'actualisation de l'atlas : le comité technique qui prépare les travaux en lien étroit avec les prestataires, le comité de pilotage qui valide les travaux et les ateliers des paysages qui permettent de recueillir les perceptions locales.

Enfin, elle présente les professionnels retenus pour cette mission : Passeurs / Monsieur LUGINBUHL et Monsieur BRIANDET (paysagistes concepteurs) et Environnement & Société / Madame Manusset (sociologue), puis leur passe la parole.

Monsieur LUGINBUHL (*présentation jointe au présent compte-rendu*) rappelle la définition du paysage du Conseil de l'Europe, souligne les aspects complémentaires du paysage, à la fois matériels et immatériels, puis décrit les composantes paysagères du département. Monsieur BRIANDET présente les dimensions artistiques et culturelles en complément.

A partir des 30 unités paysagères de l'atlas des paysages de Haute-Normandie, sur proposition de l'agence Passeurs, et après débat au sein du comité technique, il est proposé de définir 14 nouvelles unités paysagères à une échelle plus globale. Une unité paysagère correspond à une portion de paysage qui présente des traits caractéristiques homogènes (type de relief, forme des haies, bâti, matériaux et architecture, composition, forme, trame, implantation du bâti, matériaux et architecture ...), permettant de les distinguer des paysages voisins. Une unité paysagère est composée de structures et de séquences paysagères.

Les échanges avec les participants font ressortir une question relative à l'utilité de l'atlas. Celui-ci permet une lecture synthétique et pédagogique des paysages, pour comprendre rapidement le territoire et ainsi cibler ses sensibilités et richesses à préserver.

D'autres questions ont porté sur la notion de « paysages dégradés », notamment les paysages péri-urbains, ce qui a permis d'insister sur le fait que le paysage est une construction sociale et culturelle et qu'il convient de sortir d'une réflexion binaire pour élaborer une cohérence commune.

Le sentiment d'appartenance a aussi été interrogé, par exemple pour le Roumois : la forêt de Bord appartient-elle ou non au Roumois ? Des débats ont eu lieu sur les limites entre les vallées de la Risle et de la Charentonne, entre la Seine et l'Eure, certaines limites ont été proposées (limite de crue, voie). Les particularités de la vallée de l'Avre ont été évoquées, la douceur de son relief et son rôle

de frontière de la Normandie. Autant d'échanges qui pourront être poursuivis lors des prochains ateliers des paysages.

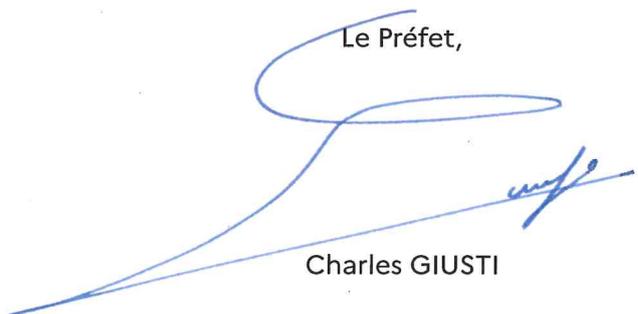
Puis, Madame MANUSSET (*présentation jointe au présent compte-rendu*) présente la méthode retenue pour recueillir les perceptions locales sur chacune des nouvelles unités paysagères afin d'assurer une représentativité et une fiabilité d'analyse. Elle précise que les EPCI constituent les relais de mobilisation vis-à-vis des habitants, usagers, élus, services des collectivités locales, et des associations œuvrant dans le domaine des paysages, du patrimoine, de l'environnement et du tourisme.

La méthode croise la cartographie des acteurs, notamment les EPCI, avec la répartition des habitants, les surfaces géographiques et les nouvelles unités paysagères : 14 ateliers des paysages seront organisés au cours de l'automne.

En conclusion de réunion, Monsieur le préfet insiste sur les difficultés de calendrier et demande à ce qu'un délai plus réaliste soit retenu pour organiser les ateliers des paysages. En ce sens, un courrier sera adressé à chaque EPCI pour préciser les modalités concrètes d'organisation et les contributions sollicitées.

Monsieur le préfet résume l'intérêt du paysage à l'intention notamment des élèves présents, insistant sur le fait que tout territoire a une âme qu'il convient de faire vivre, pour « être bien chez soi ». Il résume de façon concrète et pédagogique à leur intention que cela suppose de trouver un équilibre « pour ne pas tout figer », mais « sans faire n'importe quoi ».

Le Préfet,



Charles GIUSTI

